



Offre n°261536

Informations générales

Etablissement : 0350937D – UNIVERSITE RENNES 2

Numéro dans le SI local : 0332

Corps : PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Article de référence : 46 1°

Section(s) : 14 - Etudes romanes

Etat du poste : Vacant

Calendrier du poste

Type de campagne : Synchronisée

Date de prise de fonctions du poste : 01/09/2026

Date de publication du poste : 03/03/2026

Ouverture des candidatures : 03/03/2026 10:00, heure de Paris

Clôture des candidatures : 03/04/2026 16:00, heure de Paris

Profil du poste

Description du poste (Français) : Langue de spécialité

Description du poste (Anglais) : Specialty language

Domaine(s) et sous-domaine(s) de recherche EURAXESS : Economics - Language sciences - Business economics - Languages - Tourism studies - Applied economics - Commercial economics - International economics - Marketing

Enseignement

Composante principale : Langues - Département LEA

Adresse : PLACE DU RECTEUR HENRI LE MOAL

Complément d'adresse : CS24307

Code postal : 35043

Ville : RENNES

Pays : FRANCE

Recherche

Laboratoire(s) : 200815557E - ERIMIT - ÉQUIPE DE RECHERCHE INTERLANGUES : MÉMOIRES, IDENTITÉS, TERRITOIRES - 0350937D

Coordonnées du service – contact(s) établissement

Nom du service : Direction des Ressources Humaines

Adresse électronique générique : drh-pole-enseignant@univ-rennes2.fr

Numéro de téléphone : +33299141088

Contact : Mme Lochet Aurélie

Adresse électronique : aurelie.lochet@univ-rennes2.fr

Numéro de téléphone : +33299141044

Informations pratiques

Lien : <https://www.univ-rennes2.fr/>

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

N° de l'emploi : 14 PU 0332 Nature de l'emploi : Professeur des Universités (46-1) Section CNU : 14 ^{ème}	UFR : Langues Département : LEA Unité de Recherche : ERIMIT
---	--

Profil : LEA espagnol -Langue de spécialité

DESCRIPTIF DU POSTE

ACTIVITES PEDAGOGIQUES :

La personne recrutée devra être spécialiste de civilisation de l'Amérique latine. Une connaissance des formations de type LEA et une expérience significative de l'enseignement de l'espagnol économique et commercial sont essentielles. Une connaissance avérée du monde de l'entreprise sera fortement appréciée.

La personne recrutée interviendra :

- en licence LEA parcours Commerce International : enseignements CM et TD portant sur l'environnement socio-économique et culturel de l'Amérique latine, la langue professionnelle et la langue générale.
- en master LEA : enseignements CM et TD portant sur l'économie de l'Amérique latine, son environnement socio-culturel et l'internationalisation des entreprises + articulation enseignement/recherche.

Elle s'investira dans la vie institutionnelle de l'établissement et dans la vie du département LEA, notamment par l'encadrement des mémoires de recherches des étudiantes et étudiants de master 2 ALPI. Elle devra naturellement s'investir dans les tâches administratives, le suivi et le renforcement des relations internationales du département ainsi que la professionnalisation des étudiantes et étudiants en master.

Elle sera un élément moteur dans le développement de la recherche en LEA, ainsi que de la formation en LEA et participera par ses compétences à renforcer le lien entre enseignement et recherche.

En fonction des besoins du département, la personne recrutée pourra être amenée à effectuer une partie de son service sur le campus Mazier de Saint-Brieuc.

ACTIVITES RECHERCHE :

La personne recrutée intégrera l'Unité ERIMIT et aura pour missions d'encadrer et de soutenir la formation doctorale en espagnol. L'ERIMIT regroupe des enseignants-chercheurs de l'UFR Langues de l'Université Rennes 2 (Allemand, Arabe, Chinois, Espagnol, Portugais, Russe), qui travaillent dans le domaine de la civilisation, de la littérature et de la linguistique, dans une perspective synchrone et diachronique, sur la question des mémoires, des identités et des territoires. Les recherches s'articulent autour des thématiques liant mémoires, identités et territoires. Il s'agit de porter un regard pluridisciplinaire, afin d'aborder des problématiques d'ordre social, culturel,

littéraire, historique, anthropologique et/ou linguistique moyennant des outils variés et complémentaires.

Au sein des axes prioritaires de l'Unité, la personne recrutée sera spécialiste de civilisation hispano-américaine et, plus particulièrement, de l'environnement socio-économique et culturel de l'Amérique latine, voire des relations entre celle-ci et le reste du monde. La personne recrutée travaillera sur les relations commerciales et internationales et, plus largement, sur des problématiques socio-culturelles et politiques du monde contemporain.

CONTACT :

	Activités pédagogiques	Activités recherche
NOM et Prénom	GUENNOC Jean-François	SOUQUET Lionel
Fonction	Directeur Département LEA	Directeur UR ERIMIT
Téléphone professionnel	+33 02 99 14 16 84	
Mél professionnel	jean-francois.guennoc@univ-rennes2.fr	lionel.souquet@univ-rennes2.fr



Université Rennes 2

Place du recteur
Henri Le Moal
35043 Rennes cedex

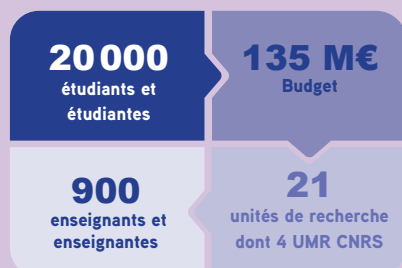


Postulez à
l'Université Rennes 2 !



Nos domaines :

Arts,
Lettres,
Langues,
Sciences humaines,
Sciences sociales,
Sciences du sport



UNIVERSITÉ RENNES 2

Qui sommes-nous ?

L'Université Rennes 2 est le plus important centre de recherche et d'enseignement supérieur en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales, sciences et techniques du sport de l'Ouest de la France : l'Université est implantée à Rennes (campus Villejean et La Harpe) et à Saint-Brieuc (campus Mazier).

Par ses missions, l'Université Rennes 2 est un opérateur majeur du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Desservie par le métro qui relie le campus au centre-ville, l'Université Rennes 2 est connectée à la ville tout entière : une ville réputée pour sa qualité de vie, la richesse de sa programmation culturelle, la diversité de son patrimoine et l'effervescence de sa vie étudiante.

Pourquoi nous rejoindre ?

Travailler à Rennes 2, c'est œuvrer ensemble pour l'accomplissement d'une mission commune : accompagner les étudiants dans leurs projets de formation et participer à la construction d'une recherche innovante. Engagée dans la transition socio-environnementale, l'Université Rennes 2 est attachée au dialogue social et est très attentive à promouvoir l'égalité, la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations.

Comment nous rejoindre ?

- Par concours externe de la fonction publique d'État
- En mobilité entrante (mutation, détachement...)
- En tant que contractuel (PAST, ATER, enseignant contractuel LRU, lecteur, maître de langues)

+ L'Université Rennes 2, c'est aussi :

- Une offre de formations variée
- Des tarifs préférentiels pour les abonnements à la STAR
- Prise en charge à 75 % des transports domicile-travail
- Des prestations d'action sociale diversifiées
- Des temps de cohésion de l'établissement ou au sein des UFR
- Une offre artistique et culturelle de grande qualité
- Des activités physiques et sportives variées
- Des associations des personnels dynamiques
- Une crèche parentale

MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

Le dépôt des candidatures est entièrement dématérialisé et s'effectue via l'application dédiée, espace candidat sur ODYSSEE.

Le serveur sera ouvert du **mardi 3 mars 2026, 10h (heure de Paris) au vendredi 3 avril 2026, 16h (heure de Paris)**.

Aucun dossier papier ne sera accepté. Vous pouvez modifier votre candidature jusqu'au vendredi 3 avril 2026

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour chaque type de candidature (mutation, détachement, recrutement) les pièces constitutives du dossier et exigées par la réglementation figurent dans l'arrêté **du 6 février 2023** *relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences, des professeurs des universités et des chaires de professeurs juniors*.

Nous vous invitons également à consulter le [décret du 6 juin 1984](#) portant statut des enseignants chercheurs.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère peuvent être accompagnés d'un résumé en langue française.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Pour les recrutements : se référer au Titre II - Chapitre 2 - Article 19 de l'arrêté du 6 février 2023 (poste publié à l'article de référence 46.1°)

Pour les mutations : se référer au Titre II Chapitre 3 - Article 20 et 21 de l'arrêté du 6 février 2023

Pour les détachements : se référer au Titre II Chapitre 4 - Article 22 et 23 de l'arrêté du 6 février 2023.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Des précisions sont apportées ci-dessous pour les candidatures à la mutation, au détachement des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi, au rapprochement de conjoint :

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi :

Code du travail (articles L 5212-2 et L 5212-13) ;

Code général de la fonction publique (article L 352-3).

Les bénéficiaires sont les fonctionnaires relevant de l'une des catégories ci-dessous :

- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées mentionnée à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles ;
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- les bénéficiaires mentionnés à l'article L. 241-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, soit :
 - . les invalides de guerre titulaires d'une pension militaire d'invalidité en raison de blessures reçues ou de maladies contractées ou aggravées dans le cadre du service au cours des guerres ou des expéditions déclarées campagnes de guerre par l'autorité compétente ;
 - les victimes civiles de la guerre ;
 - les sapeurs-pompiers volontaires victimes d'un accident ou atteints d'une maladie contractée en service ou à l'occasion du service ;
 - les victimes d'un acte de terrorisme ;
 - les personnes qui, soumises à un statut législatif ou réglementaire, dans le cadre de leurs fonctions professionnelles au service de la collectivité ou de leurs fonctions électives au sens du code électoral, ont subi une atteinte à leur intégrité physique, ont contracté ou ont vu s'aggraver une maladie en service ou à l'occasion du service et se trouvent de ce fait dans l'incapacité permanente de poursuivre leur activité professionnelle ;
 - les personnes qui, exposant leur vie, à titre habituel ou non, ont contribué à une mission d'assistance à personne en danger et ont subi une atteinte à leur intégrité physique ou ont contracté ou ont vu s'aggraver une

maladie lors de cette mission, se trouvent de ce fait dans l'incapacité permanente de poursuivre leur activité professionnelle.

- les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- les titulaires de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité" définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Fournir le document justifiant l'appartenance à l'une de ces catégories.

Mutation rapprochement de conjoint

Le rapprochement prioritaire doit avant tout répondre et mettre fin à une situation de séparation identifiable et s'apprécie au regard de critères cumulatifs :

- Les intéressés sont mariés ou liés par un pacte civil de solidarité (PACS) à la date de la demande de rapprochement de conjoints ou, dans la négative, ont un enfant qu'ils ont tous deux reconnus, ou ont tous deux reconnus par anticipation un enfant à naître à cette même date ; les personnes liées par un PACS doivent en outre produire la preuve qu'elles se soumettent à l'obligation commune prévue par le code général des impôts.
- Les intéressés sont séparés géographiquement, la notion de séparation sera vérifiée au regard de la distance kilométrique, des lieux de travail des conjoints et de résidence. Pour le conjoint qui n'exerce pas d'activité professionnelle, le rapprochement portera sur sa résidence privée, sous réserve qu'elle soit compatible avec son précédent lieu de travail et qu'il soit inscrit comme demandeur d'emploi auprès de France Travail (anciennement Pôle emploi) ; pour l'enseignant-chercheur, le lieu de travail est le lieu où il effectue son service d'enseignement.

Pour faire valoir l'une de ces deux situations « candidatures à la mutation » ou au « détachement » des personnes en rapprochement de conjoint ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi, vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur ODYSSEÉ en cochant la case réservée à cet effet.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions soit le 3 avril 2026.

CONTACT ADMINISTRATIF

En cas de difficultés, vous pouvez prendre contact avec la personne indiquée dans la rubrique « contact administratif » de la fiche ODYSSEÉ.

PLUS D'INFORMATION

Pour plus d'informations sur l'Université Rennes 2, vous pouvez consulter le site web : www.univ-rennes2.fr